



Association C du Vent
Dourguelen
29380 BANNALEC

COMMUNIQUE

Suite à votre article du Télégramme du 02 02 2013 intitulé
« **Miné Kervir : des mesures conformes aux normes** » !!!

Notre site internet créé en 2006 est actualisé au fur et à mesure que tombent les informations concernant l'éolien industriel. Ces informations sont réelles et vérifiables, il en va de la crédibilité de notre Association.

En réponse à votre article, nous tenons à préciser que durant la semaine où ont été réalisées les mesures acoustiques, la région était sous influence d'un anti-cyclone, période caractérisée par des vents très faibles à nuls. Nous avons les relevés météo prouvant la faiblesse des vents. Par conséquent les rotors tournaient à vitesse très lente ne générant aucune nuisance sonore pour les riverains.

Le Cabinet Delhom-Acoustiques précise que les mesures ont été effectuées suivant les Normes : NFS 31-114 et NFS 31-010, ce qui ne prouve rien, car la Norme NFS 31-114 n'est à ce jour qu'à l'état de projet, n'ayant donc aucune valeur juridique. En ce qui concerne la Norme NFS 31-010, nous contestons vivement les résultats obtenus car les micros ont été placés en extérieur, d'une manière non réglementaire par rapport aux habitations et qu'aucune mesure n'a été réalisée à l'intérieur des maisons.

Nous avons les photos des micros sur les sites de mesure.

Nous demandons qu'un protocole de mesure de bruit soit mis en place entre le promoteur EOLFI, le cabinet d'acoustique, les élus, les riverains ainsi que notre Association membre du Comité de Pilotage de la Cocopaq.

Si nécessaire nous demanderons l'arbitrage de Mr Le Préfet du Finistère déjà sollicité, à ce propos, pour les études acoustiques du parc éolien de Plouvien 29860.

Philippe Fatras